

... pour tout le territoire !

Quelles activités ?

Des animations pour éveiller la curiosité... accessibles à tous !

Ces activités seront des moments de découverte, de sensibilisation, d'éveil, d'initiation, d'échange, de détente, de loisirs.

Cinq thématiques seront déclinées au cours des cinq périodes de l'année scolaire (de vacances à vacances).

Les enfants auront accès à différents ateliers où plusieurs types d'activités seront proposés :

Des ateliers « grand projet », des ateliers liés à la thématique de la période, des activités libres.



Citoyenneté - Environnement



L'eau, c'est vital !

Culture

Et si on créait un livre ?

5

Périodes
Thèmes
Grands projets

A la découverte du patrimoine de mon village

A vos marques ! Rallye-Nature !

Et si on bloguait ?

Plein air et sport

Sciences et multimédia

Pour les maternelles

Une attention particulière est portée vers les plus petits en aménageant le temps et l'espace en fonction de leur propre rythme. Sieste accompagnée par les agents de l'école connus des enfants, réveil échelonné, ateliers adaptés...



Gratuité

Les NAP sont **gratuites pour les familles**. Elles sont financées par la Communauté de communes avec la participation des communes qui mettent à disposition les locaux et leur entretien, l'implication du centre socioculturel, et l'aide financière de la CAF et de l'Etat.

“

La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction ; ne manquez pas d'en profiter”

Fénelon



Pour plus de renseignements :

Centre de loisirs intercommunal
Route de Lussas 07170 Lavilledieu
Tél. : **04 75 94 31 43 / 06 07 91 05 89**
Contact : Françoise Herpin, directrice
cllavilledieu@bergetcoiron.fr

Pilotage du projet :

Communauté de communes Berg & Coiron
Tél. : 04 75 94 07 95
Contact : Agnès Pithon,
Coordinatrice Petite enfance / enfance / jeunesse
apithon@bergetcoiron.fr
www.bergetcoiron.fr



Enfance

[Rentrée 2014]

Nouvelles activités périscolaires

Ecoles maternelle et élémentaire de Lavilledieu

Édition : Juin 2014



Un projet éducatif...

Vous avez dit "nouveaux rythmes scolaires" ?

Les objectifs de la réforme des rythmes scolaires (décret du 24 janvier 2013) sont d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite en mettant en place une semaine scolaire plus équilibrée, en favorisant les temps d'enseignement le matin, moment plus propice, et en allégeant les journées d'enseignement.

A compter de la rentrée du 2 septembre 2014, les élèves de Berg et Coiron adopteront la semaine de 8 ou 9 demi-journées d'enseignement (selon les communes), avec école le mercredi matin.

Les collectivités doivent organiser de **nouvelles activités périscolaires (NAP)** sur le temps libéré par cette nouvelle répartition du temps scolaire.

Ces nouvelles activités périscolaires ne sont pas obligatoires.



Pourquoi Berg & Coiron intervient ?

Les élus du territoire ont choisi de confier l'organisation de ces **NAP** à la Communauté de communes qui pilote donc l'ensemble de la démarche et permet ainsi d'offrir un même projet à tous les enfants du territoire.

L'organisation du temps sur le territoire Berg et Coiron est variable selon les écoles ; soit une après midi libérée de 3 heures soit 1 heure trois jours dans la semaine.

Les activités proposées se feront sous la forme d'un **accueil de loisirs périscolaire**. C'est le choix retenu par les élus de la communauté de communes pour assurer la qualité de l'accueil.

Le projet éducatif territorial

Résultat d'une large concertation avec tous les acteurs (élus, enseignants, parents, centre socioculturel, Education nationale...), le projet éducatif a pour objectifs de :

- Permettre à tous les enfants de la Communauté de communes de bénéficier d'activités variées et enrichissantes en mettant à profit les compétences et ressources du territoire,
- Créer des conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant dans le respect de son rythme,
- Assurer une continuité éducative cohérente.



Les opérateurs

La Communauté de communes, pilote, confie l'organisation de ces temps à **deux opérateurs** qui interviendront sur plusieurs écoles :

Le centre socioculturel pour les écoles publiques de Villeneuve de Berg (maternelle et élémentaire), l'école privée du Coiron, l'école primaire de St Jean le Centenier,

L'accueil de loisirs intercommunal pour les écoles de St Germain, de Lavilledieu (maternelle et élémentaire), de Lussas, de Darbres, de St Pons et de Berzème.

Tous les accueils de loisirs périscolaires sont déclarés à la DDCSPP, service de l'Etat.



Les équipes d'intervenants

Les équipes d'animation seront composées de personnel qualifié : agents des écoles et animateurs (BAFA* ou diplômés d'Etat) encadrés d'un directeur (BAFD**). Elles s'appuieront dans leurs interventions sur le projet éducatif et pédagogique.

Le directeur sera chargé du suivi des activités au sein de chaque école, les équipes, des temps de transition et s'assurera de la présence des enfants inscrits.

Les **NAP** auront principalement lieu dans les écoles et occasionnellement en extérieur (plateau sportif, salles communales, etc.).

*BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur **BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

Et dans mon école ?



Quelle organisation de la semaine scolaire ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 9H00	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
	ÉCOLE 	ÉCOLE 	ÉCOLE 	ÉCOLE 	ÉCOLE
12H00					
13H30	PAUSE 	PAUSE 		PAUSE 	PAUSE
	ÉCOLE 	ÉCOLE 	LIBRE : Accueil de loisirs, Activités extra-scolaires, maison...	NAP 	ÉCOLE
16H30					
18H30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE

Des passerelles entre les plages de la journée

Des relais sont assurés entre les différentes plages d'activités (cantine, garderie, centre de loisirs...).



Qui intervient ?

A Lavilledieu, c'est l'**accueil de loisirs intercommunal** qui organise les NAP.

Françoise Herpin coordonne le Pôle composé des écoles de St Germain, de Lavilledieu, de Lussas, de Darbres, de St Pons et de Berzème.

L'équipe des NAP sera composée :

- d'un **directeur** de l'accueil de loisirs périscolaire pour les écoles maternelle et élémentaire,
- d'**ATSEM**,
- et d'**animateurs/trices**.

Comment inscrire mon enfant ?

L'inscription préalable est **obligatoire**.

Un enfant non inscrit ne pourra être accueilli.

Les inscriptions se feront au trimestre.

Les dossiers d'inscription seront distribués par l'intermédiaire de l'école d'ici la fin de l'année scolaire.

Ils devront être retournés au centre de loisirs intercommunal avant le 15 juillet.



Quelles thématiques ?

A Lavilledieu,

La thématique de la **première période** (de la Rentrée aux vacances d'Automne) sera :

→ **Plein air et Sport.**

La thématique de la deuxième période (des vacances d'Automne aux vacances de Noël) sera :

→ **Activités artistiques.**

Un planning détaillé par périodes sera disponible sur le site internet de la communauté de communes pour la Rentrée : www.bergetcoiron.fr